

Bourse Direct propose à ses clients l'assurance vie pour leurs enfants !



Bourse Direct renforce son engagement envers l'investissement des familles en proposant une assurance vie pour les mineurs. Avec des frais compétitifs, des modes de gestions au choix et une variété de supports d'investissement, Bourse Direct offre une approche innovante et optimisée pour préparer l'avenir financier des plus jeunes.

L'assurance vie pour les enfants, une solution judicieuse d'investissement pour le long terme

Accessible dès la naissance, l'assurance vie pour les mineurs vient compléter les livrets traditionnels tels que le Livret A (plafond 22 950€) et le Livret Jeune (plafond 1 600€), avec des seuils de versements beaucoup plus élevé et des options d'investissement diversifiées.

Des avantages multiples et une grande flexibilité

Les contrats d'assurance vie Bourse Direct pour les mineurs, disponibles sous les contrats Bourse Direct Horizon et Bourse Direct Vie, permettent :

- ✓ **Une diversification des investissements** : Les parents peuvent choisir entre des fonds en euros et des supports en unités de compte, **non garantis en capital**, permettant de maximiser le rendement sur le long terme grâce à des investissements diversifiés incluant des actifs financiers et immobiliers.
- ✓ **Des versements flexibles** : Il est possible d'effectuer des versements libres programmés (mensuels, trimestriels, semestriels ou annuels) ou ponctuels lors d'occasions spéciales comme les anniversaires ou Noël. Les versements peuvent également provenir de donations ou d'héritages.
- ✓ **Des avantages fiscaux** : A partir de huit ans de détention, l'épargne accumulée bénéficie d'un abattement fiscal significatif et d'un taux d'imposition réduit en cas de retrait.

En ce moment, profitez d'une offre de bienvenue éligible aux contrats pour mineurs

Bourse Direct offre une prime de bienvenue pouvant aller **jusqu'à 170€*** pour toute **première adhésion avant le 31 octobre 2024 avec un versement initial de 3 000€ minimum investis à 30% minimum sur un (ou des) support(s) d'investissement en unités de compte, non garantis en capital** et incluant un **bonus supplémentaire de 20€*** pour la mise en place de versements programmés mensuels (**minimum 50€ par mois**). *Voir conditions de l'offre.

Avec cette nouvelle offre, Bourse Direct continue de démontrer son engagement à fournir des solutions financières adaptées aux besoins des familles, tout en garantissant des services de haute qualité et compétitifs.

L'investissement sur les supports en unités de compte supporte un risque de perte en capital puisque leur valeur est sujette à fluctuation à la hausse comme à la baisse dépendant notamment de l'évolution des marchés financiers. L'assureur s'engage sur le nombre d'unités de compte et non sur leur valeur qu'il ne garantit pas. D'autres frais existent et sont détaillés dans les documents contractuels des contrats d'assurance vie.

Pour plus d'informations, rendez-vous sur : <https://www.boursedirect.fr/fr/assurance-vie>

Suivez-nous sur les réseaux sociaux :



A PROPOS DE BOURSE DIRECT

Leader de la bourse en ligne en France, Bourse Direct intègre tous les métiers du courtage en ligne, de la transaction boursière aux services de back office et d'exécution.

Bourse Direct propose aujourd'hui les tarifs les plus compétitifs du marché, avec un ordre de bourse à moins de 1 €, associé à une technologie permettant aux investisseurs d'optimiser la gestion de leur portefeuille en toute mobilité.

L'action Bourse Direct (codes : FR0000074254, BSD), éligible au PEA et PEA-PME, est cotée sur Euronext. Retrouvez l'ensemble de la communication financière sur <https://groupe.boursedirect.fr/>

CONTACTS PRESSE

BOURSE DIRECT - Virginie de Vichet - +33 (0) 1 85 65 55 40
IMAGE 7 - Claire Doligez - +33 (0) 1 53 70 74 48

Communication à caractère promotionnelle. L'assurance vie présente un risque de perte en capital

*Conditions de l'offre de bienvenue du **1er septembre 2024 au 31 octobre 2024** : Offre de bienvenue valable pour toute **première adhésion au contrat d'assurance vie Bourse Direct Horizon de Generali Vie ou au contrat Bourse Direct Vie d'Apicil Epargne avec un versement initial de 3 000€ minimum investis à 30% minimum sur un (ou des) support(s) d'investissement en unités de compte, non garantis en capital entre le 1er septembre 2024 au 31 octobre 2024 sous réserve de respecter les conditions d'éligibilité**. Une prime de 100 € pour un versement initial entre 3000 € inclus et 10 000 € inclus ou une prime de 150 € pour un versement initial supérieur à 10 000€. L'adhérent pourra bénéficier d'une prime supplémentaire de 20€ pour toute mise en place de Versements Libres Programmés (VLP) mensuels d'un montant minimum de 50€ lors de son adhésion, sous réserve que l'adhésion respecte les conditions sur le versement initial. Voir les conditions détaillées sur <https://www.boursedirect.fr/fr/assurance-vie>

Bourse Direct Horizon est un contrat d'assurance vie de groupe à adhésion individuelle et facultative libellé en euros et/ou en unités de compte et/ou en engagements croissance donnant lieu à la constitution d'une provision de diversification (fonds croissance) assuré par Generali Vie, entreprise régie par le code des Assurances.

Le document d'information clé du contrat d'assurance vie Bourse Direct Horizon contient les informations essentielles de ce contrat. Vous pouvez obtenir ce document auprès de Bourse Direct ou en vous rendant sur le site www.generalif.fr.

Bourse Direct Vie est un contrat d'assurance vie multisupport assuré par APICIL EPARGNE, Entreprise régie par le Code des Assurances, Société Anonyme à Directoire et Conseil de surveillance - RCS Lyon 440 839 942 - Siège social : 51 boulevard Marius Vivier-Merle, 69003 Lyon - Capital social : 14 684 625 €.

Le document d'information clé du contrat d'assurance vie Bourse Direct Vie d'Apicil Epargne contient les informations essentielles de ce contrat. Vous pouvez obtenir ce document auprès de Bourse Direct ou en vous rendant sur le site www.mesdocumentspriips.fr/apicil.

Bourse Direct, Courtier d'assurance numéro ORIAS 08044344. Garantie financière et assurance de responsabilité civile professionnelle conformes aux articles L.512-6 et L.512-7 du Code des assurances. Bourse Direct n'est liée par aucun contrat d'exclusivité avec un assureur et n'a aucun lien capitalistique avec l'assureur.